

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1849

15 (15.10.1849)

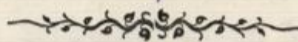
Session de 1849.

N^o XV.

PROTOCOLE

de la

Commission Centrale de la Navigation du Rhin.



En présence des Commissaires ci-après dénommés :

- Pour Bade: Mr. *Kühlenthal*, Président.
„ Bavière: „ *de Kleinschrod*.
„ France: „ *Engelhardt*.
„ Hesse: „ *Schmitt*.
„ Nassau: „ *le Baron de Zwierlein*.
„ Pays-Bas: „ *Travers*.
„ Prusse: „ *Delbruck*.

MAYENCE le 15 Octobre 1849.

Vérification des pouvoirs du Commissaire de Nassau
et clôture de la Session.

§. I.

Le BARON DE ZWIERLEIN ayant produit les nouveaux pouvoirs qui lui avaient été conférés par Son Altesse le Duc de Nassau pour la Session courante, — ces pouvoirs ont été vérifiés et trouvés en bonne et due forme.

Copie certifiée en a été jointe au présent Protocole, et l'original rendu au titulaire.

§. II.

Le Président ayant fait connaître que la liste des affaires qui devaient faire l'objet de la présente Session, se trouvait actuellement épuisée pour la discussion, et personne n'ayant plus présenté de motion nouvelle,

La Commission Centrale, en se conformant au terme prescrit par l'article 90 de la Convention, a résolu de clore ce jourd'hui la présente Session, en fixant la *convocation de la Session prochaine ordinaire, au 15 Août 1850.*

Mais avant de se séparer, les Commissaires de *Bavière*, de *France*, de *Nassau*, de *Pays-Bas* et de *Prusse* exprimèrent à leurs Collègues de *Bade* et de *Hesse*, leurs remerciements pour les soins apportés par eux à la gestion de la Présidence et du Secrétariat de la Commission.

Signe: **Kühlenthal.**

de Kleinschrod.

Engelhardt.

Schmitt.

de Zwiertein.

Travers.

Delbruck.

Pour expédition conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

Engelhardt

MAYENCE le 15 Octobre 1849

La Commission Centrale a résolu de clore la présente Session, en fixant la convocation de la Session prochaine ordinaire, au 15 Août 1850. Mais avant de se séparer, les Commissaires de Bavière, de France, de Nassau, de Pays-Bas et de Prusse exprimèrent à leurs Collègues de Bade et de Hesse, leurs remerciements pour les soins apportés par eux à la gestion de la Présidence et du Secrétariat de la Commission.

Signe: **Kühlenthal.**

de Kleinschrod.

Engelhardt.

Schmitt.

de Zwiertein.

Travers.

Delbruck.

Le Président de la Commission Centrale a résolu de clore la présente Session, en fixant la convocation de la Session prochaine ordinaire, au 15 Août 1850. Mais avant de se séparer, les Commissaires de Bavière, de France, de Nassau, de Pays-Bas et de Prusse exprimèrent à leurs Collègues de Bade et de Hesse, leurs remerciements pour les soins apportés par eux à la gestion de la Présidence et du Secrétariat de la Commission.

Pour expédition conforme:

Le Président de la Commission Centrale.

Engelhardt

La Commission Centrale a résolu de clore la présente Session, en fixant la convocation de la Session prochaine ordinaire, au 15 Août 1850. Mais avant de se séparer, les Commissaires de Bavière, de France, de Nassau, de Pays-Bas et de Prusse exprimèrent à leurs Collègues de Bade et de Hesse, leurs remerciements pour les soins apportés par eux à la gestion de la Présidence et du Secrétariat de la Commission.

Copie.

**WIR ADOLPH von Gottes Gnaden,
Herzog zu Nassau etc etc.**

haben Uns gnädigst bewogen gefunden, wegen Verhinderung Unseres Rheinschiffahrts-Bevollmächtigten, Kreisamtmanns *Freiherrn von Gagern*, Unseren Geheimen-Rath *Freiherrn von Zwierlein* zu Unserem Bevollmächtigten bei der Central-Rheinschiffahrts-Commission zu *Mainz* für die Dauer der diesjährigen Sitzungszeit zu ernennen.

Wir versprechen Alles, was Letzterer in seiner Eigenschaft als Unser Bevollmächtigter in Gemässheit der bestehenden Rheinschiffahrts-Convention zu thun veranlasst ist, genehm zu halten.

Urkundlich Unserer eigenhändigen Unterschrift und des beigedruckten Cabinets-Siegels.

Geschehen *Bieberich*, den 28. September 1849.

(L. S.)

(Vollzogen) **ADOLPH.**

(Gez.) vdt. *Wintzingeroda.*

Für gleichlautende Abschrift:
v. Zwierlein.